



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
1211 Genève- Suisse

Athènes, 7 Novembre 2006

SUJET: «Projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009».

Cher monsieur Kamil Idris,

En réponse à votre lettre du 4 Octobre, destinée à la Mission Hellénique Permanente à Genève, concernant le nouveau mécanisme pour la préparation du Programme et Budget de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour l'exercice biennal 2008-2009, l'Organisation de la Propriété Industrielle (OBI) voudrait vous faire connaître les suivants :

Réponse à la 1ère question

En ce qui concerne les cinq objectifs stratégiques, sur la base des quels est élaboré le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007, l'Organisation de la Propriété Industrielle est tout à fait d'accord à ce que les états membres continuent à se fonder sur les mêmes objectifs, afin d'élaborer le prochain programme et budget de l'OMPI.

Réponse à la 2^{ème} question

- a) L'Organisation de la Propriété Industrielle (OBI), considère que le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 pourrait continuer à s'articuler autour des mêmes programmes qui constituaient le programme et budget des années 2006-2007.
- b) L'Organisation de la Propriété Industrielle n'a pas à exprimer un avis différent concernant le montant des ressources des programmes de l'OMPI . Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements à la hausse ou à la baisse.

Réponse à la 3^{ème} question

Selon l'Organisation de la Propriété Industrielle (OBI), les domaines de programme de l'OMPI les plus importants et qui méritent la plus grande attention sont :

- a) Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle.
- b) Intégrer la propriété intellectuelle aux politiques et programmes nationaux de développement.
- c) Fournir des services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la Propriété Intellectuelle.

Réponse à la 4^{ème} question

L'Organisation de la Propriété Industrielle n'a pas des suggestions à faire concernant les moyens d'améliorer les objectifs en matière de gains d'efficacité et de prévisions.

Réponse à la 5^{ème} question

L'Organisation de la Propriété Industrielle n'a pas des propositions à faire sur la question.

Réponse à la 6^{ème} question

L'Organisation de la Propriété Industrielle considère que l'augmentation de 1,5% adoptée pour l'exercice biennal précédant (2006-2007) constitue une augmentation raisonnable et propose le maintien du même pourcentage d'augmentation pour le programme et budget de l'exercice biennal 2008-2009.

Réponse à la 7^{ème} question

Selon l'Organisation de la Propriété Industrielle (OBI), il est souhaitable que l'équilibre budgétaire devienne une politique à moyen terme, et que l'exercice biennal 2008-2009 réponde sur ce principe.

Réponse à la 8^{ème} question

L'Organisation de la Propriété Industrielle considère que le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 doit se fonder sur la méthode recommandée par le vérificateur externe des comptes.

Réponse à la 9^{ème} question

L'Organisation de la Propriété Industrielle considère que dans le cadre du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, il faut affecter un montant similaire à celui indiqué dans le rapport de gestion financière des

années 2004-2005, afin de subvenir aux engagements actuariels futurs relatifs à la cessation de service et aux prestations médicales après cessation de service.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Sincèrement

Catherine Margellou

Directrice Affaires Juridiques, Relations Internationales et
Communication